

## COMMUNIQUE



En réponse à certaines questions ou demandes parvenues à la Fédération et à certains courriels qui circulent actuellement mais dont la Fédération n'est pas destinataire, vous trouverez ci-dessous quelques réponses ou précisions.

### Rapport moral

Il n'y aura pas de rapport moral présenté à l'assemblée générale du 12 Décembre. Nous avons organisé en juin une assemblée générale ordinaire statutaire dont l'ordre du jour n'a pu être mené à son terme ce qui a induit la mise en place d'une deuxième AG puis d'une troisième. Nous sommes donc dans la continuité et non dans une démarche nouvelle.

### La dette des ligues

La lettre type envoyée comme avant chaque assemblée générale, a suscité un certain nombre de réactions de ligues qui ne pouvaient faire face à leurs obligations. Il sera donc proposé à l'ouverture de l'assemblée générale, pour prendre en compte ces difficultés, de passer outre l'article cité en référence pour autoriser les ligues non à jour de participer aux votes. C'est l'assemblée générale qui décidera, elle seule en a le pouvoir. Notre Directrice a signé ce courrier en tant que responsable administrative et n'est pour rien dans la démarche.

### Le budget prévisionnel

Il y a effectivement une erreur (56 k€). Cette observation a été faite en Comité Directeur et un document corrigé vous a été adressé ou vous sera éventuellement remis en séance. Ce document est un document statutaire et vous a été transmis dans les temps. Pour le bilan intermédiaire, nous avons été confronté à des problèmes de saisie, nos deux comptables ayant eu à s'absenter successivement, un pour mariage, l'autre pour vacances ce qui a occasionné quelques retards. Il a fallu ensuite trouver une date pour la vérification par notre Commissaire aux comptes, démarche non obligatoire mais souhaitée.

### Lettre ouverte d'un ancien membre de la CCD

Vous avez tous reçu cette lettre, en aucun cas elle ne sera évoquée en assemblée générale :

1. La Fédération n'est pas destinataire de ce courrier.
2. Dans les pièces jointes figurent des documents de travail internes à la commission en violation complète de la loi sur le sport, ce qui doit faire l'objet d'un traitement particulier, et de nos règlements.

Nous vous tiendrons informés ultérieurement des suites données à cette affaire.